



La Chambre d'agriculture, quel rôle, quelles missions ?

Etablissement public placé sous la tutelle de la Nouvelle-Calédonie, la Chambre d'agriculture est administrée par 35 élus représentant les exploitants agricoles et les divers groupements professionnels agricoles.

Sa première mission est de représenter les intérêts des agriculteurs auprès des pouvoirs publics et des collectivités.

La Chambre d'agriculture exerce également des missions qui lui sont confiées par la Nouvelle-Calédonie et les provinces, comme la formation continue et l'apprentissage, le suivi sanitaire, le machinisme agricole, ...

Pourquoi un projet stratégique de mandature ?

Pour assurer la cohésion et l'efficacité de leurs actions, les nouveaux élus de la Chambre d'agriculture ont souhaité se doter d'un projet stratégique composé de trois axes majeurs.

Ce projet, qui se veut fédérateur, permettra d'orienter les ressources de la Chambre d'agriculture au service d'une agriculture qui défende l'installation des jeunes, qui permette aux agriculteurs de vivre de leur métier et qui soit le garant d'une agriculture performante, diverse et durable. Ceci étant réalisé en étroite concertation avec tous les acteurs du monde rural.



Axe 3

Repositionner les agriculteurs au cœur des enjeux de la ruralité.

- Replacer les agriculteurs et leurs représentants au sein des instances décisionnaires du monde agricole.
- Associer les agriculteurs au pilotage des principaux outils du développement agricole.
- Travailler à la structuration, l'accompagnement des organisations professionnelles agricoles et la mise en place de règles de représentativité.
- Améliorer la gouvernance de la Chambre d'agriculture.
- Améliorer nos services aux agriculteurs.



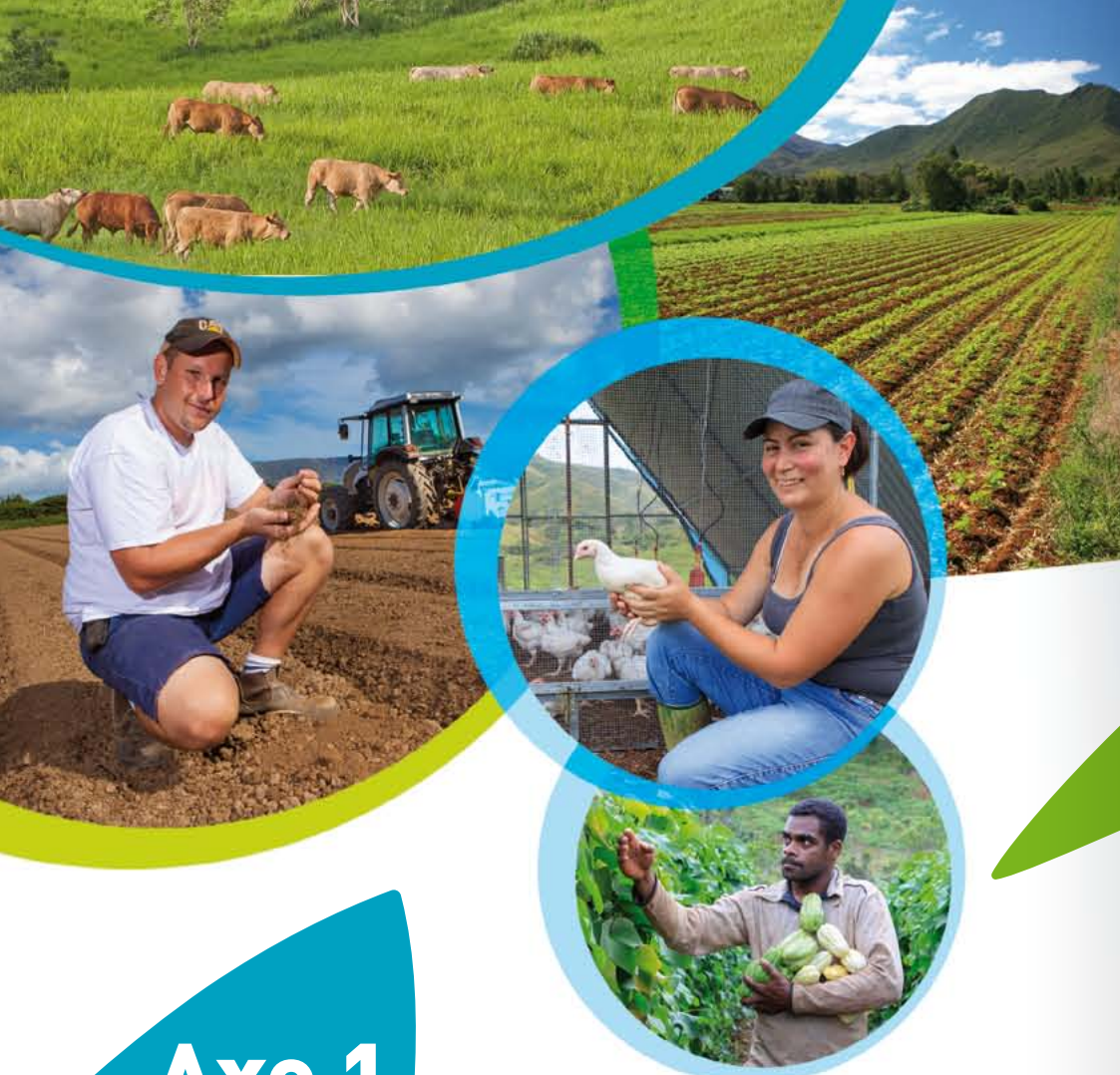
PROJET STRATÉGIQUE de la mandature 2013-2017 Chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie

Pour une agriculture de production qui procure un revenu aux agriculteurs et qui favorise un développement équilibré et durable sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie.



La flottille,
3 rue Alcide Desmazures
BP 111 - 98 845 Nouméa
Tél. : 24 31 60
Fax : 28 45 87





Axe 1

Faciliter le renouvellement de la population agricole et son maintien sur les 3 provinces : rajeunissement, revitalisation et ré équilibrage.

- Faciliter l'installation en agriculture et la transmission des exploitations agricoles.
- Promouvoir les métiers agricoles auprès des jeunes.
- Faciliter l'accès au foncier des agriculteurs et assurer sa valorisation (civil et coutumier).
- Mettre en place des fonds de retraite et de mutuelle.
- Permettre aux agriculteurs d'accéder aux mêmes services sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie.
- Créer ou maintenir des outils structurants permettant d'offrir un accès aux marchés à l'ensemble des agriculteurs.
- Reconnaître le statut d'entrepreneur agricole.

Axe 2

Améliorer le revenu des agriculteurs par une plus grande compétitivité des productions locales.

Assurer durablement la compétitivité des exploitations par l'innovation technique :

- Améliorer la durabilité des productions animales et végétales par la maîtrise du sanitaire, de la fertilité (sol et animaux), de la traçabilité,...
- Développer la lutte intégrée et biologique (animale et végétale).
- Optimiser l'utilisation des intrants (engrais, valorisation des ressources locales de matière organique, efficacité énergétique, gestion de l'eau).
- Diversifier les productions :
 - Animales :** petits ruminants, apiculture, segmentation en aviculture.
 - Végétales :** élargissement du panel de variétés / espèces cultivées, diversification des modes de production (SCV, agri bio, PBI, agro-écologie,...).
- Promouvoir des sources de revenus complémentaires : agri-tourisme, valorisation des déchets (co-compostage, méthanisation,...), agroforesterie, ...
- Développer l'innovation et assurer les transferts vers les agriculteurs : Avoir une meilleure prise en compte des attentes des agriculteurs par IAC, ADECAL Envisager la création de structures d'expérimentation gérées par les agriculteurs (type ARMEFLHOR), et de groupement d'appui technique personnalisé (CETA).
- Mettre en place des outils référents, vitrines techniques (Plateforme machinisme agricole, Station de Nessadiou, Etalonnerie,...).
- Valoriser la qualité des productions locales et communiquer sur cette qualité.



Améliorer l'efficacité économique des exploitations et la commercialisation / valorisation des productions agricoles :

- Mettre en place une régulation des marchés, via des interprofessions (végétale et animale).
- Créer un observatoire économique.
- Développer et mettre en réseau les Centres de gestion agricole.
- Rationaliser les investissements via le développement d'ETA, CUMA, Groupements d'employeurs.
- Diversifier les débouchés : circuits de commercialisation, segmentation des marchés (qualité), export, vente directe.
- Revaloriser la perception de la production locale par les consommateurs.

Former en continu les agriculteurs et leurs salariés.

